

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 10 mars 2026

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 10 mars 2026 à 20h dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER; Messieurs Dany DEFONTAINE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1) *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Elvira HACHE, Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Messieurs Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à François DAUDRUY), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire générale de Mairie.

Après l'appel nominal, Monsieur Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté.

Monsieur le Maire demande la permission de rajouter un projet de délibération qui a fait l'objet d'une information préalable par mail. La demande est accordée.

Question N°1 :

Compte financier unique 2025

Le CFU se substitue dorénavant au compte administratif et au compte de gestion. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Conformément à la réglementation, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge Lecrosnier.

Monsieur Lecrosnier a commencé par expliquer le bilan de la section d'investissement qui n'a fait l'objet d'aucune remarque de l'assemblée.

Il a ensuite évoqué le bilan de la section de fonctionnement avec une hausse des recettes due à la hausse des bases des valeurs locatives (formulées par l'Etat) et la 1^{ère} année complète de la contribution pour les éoliennes en mer. A noter néanmoins la baisse progressive de la Dotation globale de fonctionnement.

Concernant les dépenses, on remarque une baisse par rapport à 2024, avec un somme sensiblement égale à celle du bilan 2023, notamment due à une baisse des frais de personnel (agent en congé de maladie), et des factures d'électricité.

Monsieur Lecrosnier fait remarquer qu'en cette fin de mandature, la situation financière est très bonne et que la prochaine municipalité pourra ainsi prévoir les investissements sereinement.

Monsieur Maguet signale qu'il y aura tout de même le terrain pour le projet centre-bourg à acquérir.

Monsieur Lecrosnier répond qu'effectivement cette somme sera à prévoir mais que l'excédent reporté en fonctionnement de 914 294.26€ va permettre d'envisager ce remboursement sereinement.

M.Lecrosnier fait remarquer également que l'endettement de la commune est quasi nul.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 492 646.97	1 871 300.00	4 363 946 .97
	Recettes réalisées	677 262.13	2 017 231.84	2 694 493.97
	Restes à réaliser	459 700.00	0.00	459 700.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 660 454.47	2 404 254.47	5 064 708.94
	Dépenses réalisées	1 281 197.20	1 180 764.48	2 461 961.68
	Restes à réaliser	478 700.00	0.00	478 700.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-603 935.07	836 467.36	232 532.29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	167 807.50	532 954.47	700 761.97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-436 127.57	1 369 421.83	933 294.26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-19 000.00	0.00	-19 000.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-455 127.57	1 369 421.83	914 294.26

Adoptée à l'unanimité.

Suite au retour de Monsieur le Maire, Monsieur Lecrosnier le félicite pour la bonne gestion des deniers publics.

Monsieur le Maire le remercie et estime qu'effectivement, en cette fin de mandature, le conseil municipal peut être fier de laisser la commune avec une telle situation financière. Il évoque également la capacité d'emprunt. En effet, à aujourd'hui, la commune est capable de rembourser son emprunt actuel avec une demi annuité, là où les autres communes sont plutôt sur 4 à 5 ans, voire 10 ans.

Question N°2 :
Affectation du résultat

Au vu des éléments du compte financier unique 2025, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°3 :

Création de poste suite à réussite à examen professionnel

Monsieur le Maire expose qu'un agent a réussi son examen d'agent de maîtrise (session juin 2025) par voie de promotion interne. A ce titre, un dossier a été transmis au Centre de gestion de la Seine-Maritime. La commission paritaire se réunira au mois de juin pour valider ce dossier.

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2026. Cet emploi sera donc pourvu par un fonctionnaire et à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°4 :

Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - Renouvellement de la convention des opérations d'entretien et remboursement des frais afférents

Monsieur le Maire rappelle que pour faire suite aux premières délibérations intervenues sur ce sujet, et afin de permettre la liquidation des sommes dues, il y a lieu de reconduire par délibérations concordantes le mécanisme de mutualisation des opérations d'entretien GEPU déjà adopté entre l'Agglomération et ses communes sur 2023 et 2024, en reconduisant le dispositif pour 2025 et 2026.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de cette mutualisation mise en place et notamment les clefs de répartition des charges entre les communes et l'E.P.C.I.

Les missions conservées à l'échelle des communes s'établissent comme suit (données figurant dans le rapport de la CLECT) et concernent principalement :

- ✓ Le nettoyage curage des grilles et avaloirs
- ✓ L'entretien des réseaux type "fossé"
- ✓ Le curage des chambres à sable et débourbeurs
- ✓ L'entretien des espaces verts (noues et bassins pluviaux)

Madame Dégremont s'étonne de certaines sommes, notamment celle d'Yport.

Monsieur le Maire répond que c'est effectivement différent si la zone est urbanisée ou pas car il n'y a pas les mêmes charges.

Le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de prestations d'entretien 2025/2026 avec la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.
- le remboursement annuel sur 2025 et 2026 par l'Agglomération des sommes liées, tel que défini dans le rapport de la CLECT.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°5 :

Marchés conclus en 2025

Conformément au code de la commande publique, le conseil municipal a pris acte des marchés conclus au cours de l'année 2025.

MARCHES DE TRAVAUX

TRANCHE	OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
Entre 20 000€ H.T et 90 000€ H.T	Installation d'un système de vidéosurveillance	20/03/2025	CAVAS	76210
Plus de 90 000€ H.T	Défense incendie - tranche 3	10/07/2025	SARL DELAHAIS FRERES	76790
	Travaux de fouilles archéologiques	10/07/2025	EVEHA	87068

MARCHES DE SERVICES :

NEANT

MARCHES DE FOURNITURES :

NEANT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dernière installation de défense contre l'incendie est achevée depuis la semaine dernière. Il éprouve une grande satisfaction de voir qu'à présent la commune est totalement protégée.

Question N°6:

Remboursement de frais suite à sinistre

Une habitante de la commune a transmis un courrier pour signaler un sinistre sur son véhicule impasse de l'épine le 19 février dernier. Un pneu avant a été endommagé par un nid de poule couvert d'eau de pluie. Après visite chez le concessionnaire automobile, il s'avère que deux pneus doivent être changés.

L'assurance de la collectivité, compte tenu du montant de la franchise, ne couvre pas ce type de sinistre.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la prise en charge de cette dépense mais estime que des règles précises doit être édictées afin de limiter l'abus de demandes.

Monsieur le Maire rappelle le rôle des élus de prévenir la mairie s'ils remarquent des soucis de voirie.

Adoptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

- ✚ Monsieur Maguet demande des informations sur les modalités de demande de devis pour le remblaiement des terres suite aux fouilles archéologiques.

Monsieur Daudruy répond qu'une consultation a été lancée auprès de 7 entreprises sur la base d'un cahier des charges précis. Une grande disparité de prix, variant du simple au triple, a été observée. Les travaux ont débuté la semaine dernière pour minimum 2 semaines de travail.

Monsieur Maguet regrette que ce dossier n'ait pas été étudié en commission travaux. Il évoque un devis de SL LOC moins onéreux.

Monsieur Daudruy explique que ce devis n'est pas comparable car il ne répond pas au cahier des charges, et informe qu'il en a parlé avec la responsable de cette entreprise. Dans le devis en question, le remblaiement en respectant les couches des différentes terres n'était pas prévu.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la commission aurait pu se réunir mais que l'objectif premier était de terminer au plus vite le remblaiement, notamment pour supprimer ces amonts de terre gênants pour les riverains.

✚ Monsieur Maguet évoque la question du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un mail de Monsieur Paul Lionis le 21 janvier pour s'installer ainsi qu'une collègue pour créer un marché hebdomadaire.

Il a reçu Monsieur Paul Lionis et Madame Alexandra Dufresne le 09 février afin d'expliquer le projet et les modalités pratiques.

C'était la première fois qu'une proposition de ce type était faite directement à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a saisi l'opportunité, puisque l'idée était de créer un marché lorsque le forum serait installé dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.

Suite à la remarque de Monsieur Maguet sur la présence de ce projet dans son programme municipal, Monsieur le Maire a répondu qu'il s'agissait d'un test et qu'il était compliqué de refuser cette initiative. Il réfute l'idée d'un coup bas à l'approche des échéances municipales.

✚ Monsieur le Maire :

- rappelle les horaires pour les élections municipales du dimanche 15 mars.
- informe que l'auberge de la Rouge qui n'est plus un restaurant mais un cabinet comptable avec mise à disposition de locaux pour des entreprises ou autres, organise une porte ouverte le 12 mars de 9h à 20h.
- invite l'ensemble de l'assistance à la cérémonie du 19 mars

Plus aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire termine la séance par un message personnel. En effet, élu depuis 1995, Monsieur le Maire ne se représentera pas. Il a particulièrement apprécié cette fonction exigeante mais valorisante. Il remémore l'ensemble des projets qui ont pu être réalisés ces derniers mandats et remercie l'ensemble des élus qui ont permis ces réalisations, tout cela sans lever l'emprunt ni augmenter les impôts. Il déplore que le projet d'aménagement du centre-bourg ait pris tant de retard de fait de contraintes indépendantes de la bonne volonté des élus. Il mentionne la 1^{ère} place de la labellisation « villes et villages où il fait bon vivre », reconnaissance du travail accompli. Il achève ses propos en souhaitant bonne chance à la future équipe.

La séance est levée à 21h20.